

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 35

7 janvier 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------------|--|-------------|
| Amtex Corporation S.A. | 1671 | Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l. | 1680 |
| Balin S.A. | 1670 | Napa Buildings | 1656 |
| CEODEUX LPG Valves Technology S.A. | 1679 | Ni Vu Ni Connu Productions S.à r.l. | 1667 |
| D.B. International Finance S.A. SPF | 1661 | Octoplas Invest S.A. | 1664 |
| Faber Architectes S. à r.l. | 1646 | Pelham EFS S.à r.l. | 1665 |
| Fidalux Conseil S.A. | 1679 | Pinker Invest S.A. | 1669 |
| Frabelvian S.A. | 1637 | Pinxton S.A. | 1670 |
| GFL Holdings S.à r.l. | 1641 | Poland Opportunities S.à r.l. | 1667 |
| Gland Mortgage III S.à r.l. | 1634 | Power Transmission Finance S.A. | 1672 |
| Gland Mortgage II S.à r.l. | 1634 | Progress Invest S.A. | 1670 |
| Gland Mortgage S.à r.l. | 1636 | Promoinvest S.A. | 1664 |
| GUGA S.à r.l. | 1636 | Quacis, Cap. Inv. Gesto. | 1671 |
| H 96 Holding S.A. | 1642 | Quant Solutions Sicav | 1677 |
| Hideki S.à r.l. | 1643 | Ravelin Investments S.A. | 1677 |
| Horatius Sicav | 1645 | Rhodes Holding I S.à r.l. | 1672 |
| HPMC1 S.à r.l. | 1645 | RPM Lux Holdco S.à r.l. | 1678 |
| Insolar S.à r.l. | 1647 | Samir S.A. | 1678 |
| International Chemical Investors III S.A. | 1649 | Sixt S.à r.l. | 1653 |
| International Chemical Investors II S.A. | 1648 | Solid Rock SA | 1641 |
| International Chemical Investors IV S.A. | 1650 | Sonna S.à r.l. | 1678 |
| I.S. Holding S.A. | 1640 | Splendide International Holding S.A. | 1678 |
| Julius Baer Multiopportunities | 1652 | Telematica Bedrijven S.A. | 1680 |
| La Cigaronne | 1634 | TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 7. Investition S.e.c.s. | 1656 |
| Lapithus Servicing S.à r.l. | 1657 | TEMTEX S.A. & Cie. P. Hufnagel 8. Investition S.e.c.s. | 1657 |
| Lear Luxembourg Holdings GmbH | 1653 | T.F. Investissements S.A. | 1679 |
| Les Coteaux SCI | 1640 | Ulysses Finance S.à r.l. | 1649 |
| Lucky Duck International S.A. | 1657 | Venusia S.A. | 1671 |
| Lux Capital Fund Management S.à r.l. ... | 1662 | VHPE S.à r.l. | 1680 |

Gland Mortgage II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.805.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 novembre 2010

L'Associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de la Société avec effet au 29 novembre 2010.

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 29 novembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010159455/22.

(100184557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Gland Mortgage III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.473.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 novembre 2010

L'Associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de la Société avec effet au 29 novembre 2010.

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 29 novembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010159456/22.

(100184558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

La Cigaronne, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 136.022.

—
L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA CIGARONNE", ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.022.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 566 du 6 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant

acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 698 du 20 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond GOEBEL, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Johana BODART, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, par apport en numéraire.

2. Conversion des actions souscrites en actions au porteur.

3.- Modification afférente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Souscription - Libération

Ensuite, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, Madame Johana BODART pré-ommée, agissant pour le compte de l'actionnaire majoritaire, renseigné sur la liste de présence, en vertu d'une procuration, a déclaré souscrire à 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir les actions nouvelles en actions au porteur.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. §1.** Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000,-), divisé en CINQ MILLE (5.000) actions de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GOEBEL, J. BODART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52274. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010159530/64.

(100184192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Gland Mortgage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.748.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 novembre 2010

L'Associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de la Société avec effet au 29 novembre 2010.

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 29 novembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinnighe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010159457/22.

(100184559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

GUGA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 69A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 61.342.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Guy BLEY, commerçant, demeurant à L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale (l'«Associé Unique»).

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée dénommée GUGA S.à r.l., avec siège social au 69A, rue Principale, L-5241 Sandweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 61.42 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 57 du 26 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 30 avril 2001 publié au Mémorial C du 19 décembre 2001 numéro 1194.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique est propriétaire de la totalité des parts de la Société et que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

- Que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société à savoir au 69A, rue Principale, L-5241 Sandweiler.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guy Bley, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 novembre 2010. LAC/2010/52035. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010159479/46.

(100184565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Frabelvian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.047.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

FINVIANDE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840

Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 25194,

ici représentée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le
laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FRABELVIAN S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés dans deux catégories savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur (catégorie A ou catégorie B) sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et établissements bancaires

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième vendredi du mois de février à neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit: FINVIANDE S.A.:

Trente et un mille actions 31.000 actions

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente constitution, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A

a) Monsieur Richard BOVY, demeurant à B-7000 Mons, 40, rue Guy de Brès, né à Ciney, Belgique, le 15 juin 1946.

b) Monsieur Rik RENMANS, demeurant à B-1653 Beersel, Beukenlaan, 50, né à Halle, Belgique, le 2 mars 1968.

c) Monsieur Nicolas RENMANS, demeurant à B-1840 Londerzeel, Stuikberg 134, né à Halle, Belgique, le 25 décembre 1969.

Administrateur de catégorie B

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire: FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52590. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160374/148.

(100184727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

I.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 53.587.

—
EXTRAIT

En date du 29 novembre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Anne Compère comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Frank Walenta comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de M. Wim Rits comme administrateur de la Société, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'au 17 décembre 2010.
- La nomination de M. Ivo Hemelraad comme administrateur de la Société, né le 10 octobre 1961 à Utrecht (Pays Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'au 17 décembre 2010.
- Le changement du siège social de la Société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;

Il convient de noter également que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort est désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010159490/23.

(100184389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Les Coteaux SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg E 3.875.

—
Beschlüsse und Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 1. Dezember 2010

Les Coteaux SCI (die „Gesellschaft“) wird informiert, dass Frau Isabelle Haffner und Frau Karine Gritti ihre Anteile an Herr Axel Rust, mit Privatadresse 35, rue Letellier in L-1932 Luxembourg und an Herr Vincent Villem, mit Privatadresse 4, rue Michel Gehrend in L-1619 Luxembourg, abgetreten haben. Jeder der beiden neuen Gesellschafter hält ab sofort 20 Anteile.

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, dass Frau Isabelle Haffner als Geschäftsführerin mit sofortiger Wirkung abberufen wird.

Die Gesellschafter beschließen weiterhin einstimmig, dass die Gesellschaft zum 1.12.2010 ihren Sitz an die Adresse 23, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg verlegt.

Zusätzlich beschließen die Gesellschafter auch einstimmig, dass die Gesellschaft ab dem 1.12.2010 von zwei Geschäftsführern, den Herren Axel Rust und Vincent Villem, geleitet wird. Die beiden Geschäftsführer sind auf unbestimmte Zeit bestellt und haben gegenüber Dritten die ausgedehntesten Befugnisse die Gesellschaft zu vertreten. Für die Gesellschaft zeichnen in allen Fällen rechtsverbindlich die beiden Geschäftsführer gemeinsam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Dezember 2010.

Les Coteaux SCI

Un mandataire

Référence de publication: 2010159527/24.

(100184550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

GFL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 156.900.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

La confirmation de la nomination avec effet au 15 novembre 2010 de Monsieur Jeffrey Justus Keenan, né le 22 mars 1957 à Sharon, Pennsylvanie, USA, résidant professionnellement au Suite 2500, 1180 Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, USA, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 15 novembre 2010 de Monsieur Erik Morris, né le 3 janvier 1957 en Pennsylvanie, USA, résidant professionnellement au Suite 2500, 1180 Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, USA, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 15 novembre 2010 de Madame Michelle Carvill, née le 26 novembre 1966 à Down, Irlande, résidant professionnellement au 64 rue principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 15 novembre 2010 de Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à 's-Gravenhagen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 64 rue principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 15 novembre 2010 de:

- Monsieur Jeffrey Justus Keenan, Gérant A
- Monsieur Erik Morris, Gérant A
- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, Gérant B
- Madame Michelle Carvill, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2010159466/30.

(100184205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Solid Rock SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.401.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 29 novembre 2010
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 29 novembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux, administrateurs de la Société avec effet au 29 novembre 2010 pour une période de 5 ans. Le mandat des nouveaux administrateurs sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010159648/24.

(100184563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

H 96 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.179.

L'an deux mille dix,
le seize novembre.

Pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «H 96 HOLDING S.A.», une société anonyme holding, constituée suivant acte notarié dressé en date du 22 novembre 1996, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 27 février 1997, sous le numéro 95 et page 4528, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 57179, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la «Société»).

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé à la date du 31 juillet 2001, il fut décidé de convertir le capital social souscrit de la Société du francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) ce qui induisit une modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts de la Société; un extrait de ladite assemblée générale extraordinaire fut publié au Mémorial, le 14 janvier 2002, sous le numéro 69 et page 3300.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmen IECLÉ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1'250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de statut fiscal par l'adoption de celui d'une société de participations financières (SOPARFI), l'assemblée générale des actionnaires DECIDE une modification imminente de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société de sorte que cet article QUATRE (4) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ERK, B.D. KLAPP, C. IECLÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14141. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010159480/84.

(100184358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Hideki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.583.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) The private limited liability company "EHHS S.à r.l.", established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 156567.

2) The private limited liability company "MATSUI S.à r.l.", established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 156565.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "HIDEKI S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 156583, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on November 5, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing parties, as sole members of the Company (the "Members"), declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take, through their proxy-holder, the following resolutions by unanimity:

First resolution

The Members decide, with retroactive effect on November 8, 2010, to change the currency of the corporate capital, actually fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), and to express it henceforth in Japanese Yen, in

accordance with the exchange rate available on Oanda website on November 8, 2010, rounded at one million four hundred twenty-five thousand Japanese Yen (1,425,000.- JPY).

Second resolution

The Members decide to change the actual nominal value of each share from twenty-five Euros (25.- EUR) into two thousand eight hundred and fifty Japanese Yen (2,850.- JPY).

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the Members decide to amend the article 6 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one million four hundred twenty-five thousand Japanese Yen (1,425,000.- JPY), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of two thousand eight hundred and fifty Japanese Yen (2,850.- JPY) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "EHHS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156567.

2) La société à responsabilité limitée "MATSUI S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156565.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "HIDEKI S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156583, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que les parties comparantes, en tant que seules associées de la Société (les "Associés"), déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent, par leur mandataire, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident, avec effet rétroactif au 8 novembre 2010, de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), pour l'exprimer dorénavant en Yen japonais, sur base du taux de change disponible sur le site internet OANDA le 8 novembre 2010, arrondi à un million quatre cent vingt-cinq mille Yens japonais (1.425.000.- JPY).

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la valeur nominale de chacune des parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) en deux mille huit cent cinquante Yens japonais (2.850.- JPY).

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à un million quatre cent vingt-cinq mille Yens japonais (1.425.000,- JPY), divisé en cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de deux mille huit cent cinquante Yens japonais (2.850,- JPY) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. LAC/2010/52789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010159483/100.

(100184387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Horatius Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.968.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 2 novembre 2010 ("L'Assemblée Générale") a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo SCOLARI, administrateur, avec adresse professionnelle, via Cadore 40, 20135 Milan, ITALIE
- Monsieur Sylvain FERAUD, Président et Administrateur, avec adresse professionnelle, 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Giovanni PATRI, administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

L'Assemblée Générale n'a pas renouvelé le mandat de l'Administrateur suivant:

- Démission de Madame Miriam SIRONI, Administrateur avec adresse professionnelle, via San Salvatore 6, CH-6900 Lugano SUISSE.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67 895.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

Pour Horatius SICAV

Référence de publication: 2010159486/22.

(100184485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

HPMC1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 120.501.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 novembre 2010

En date du 17 novembre 2010, l'assemblée générale accepte la démission de la société Interaudit S.à r.l., ayant son siège social à L – 1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faiencerie de son mandat de Réviseur d'Entreprises de la Société.

A cette même date, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveau Réviseur d'Entreprises la société Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010159488/14.

(100184280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Faber Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 157.080.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Paul FABER, Architecte D.E.S.A. Paris, né le 9 mars 1937, à Esch/Alzette, demeurant à L-1412 Luxembourg, 9, rue Dante;

2.- Monsieur Marc FABER, Architecte E.P.F. Zürich Master of Science in Architecture, né le 12 mars 1984, à Luxembourg, demeurant à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong;

3.- Madame Françoise FABER, Architecte d'Intérieur, dipl. Inst. Saint-Luc, Bruxelles, née le 7 février 1972, à Luxembourg, demeurant à L-1371 Luxembourg, 171, Val Sainte-Croix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

FABER ARCHITECTES S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'un bureau d'architecture d'intérieur.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil.

Elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de TROIS CENTS EUROS (€ 300,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Paul FABER, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES | 50 |
| 2.- Monsieur Marc FABER, prénommé, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES | 25 |
| 3.- Madame Françoise FABER, prénommée, VINGT-CINQ PARTS SOCIALES | 25 |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Paul FABER, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-1430 Luxembourg, 6, Boulevard Pierre Dupong.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. Faber, M. Faber, F. Faber, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} décembre 2010. Relation: EAC/2010/14942. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010160849/80.

(100185523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Insolar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.400.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 novembre 2010

L'Associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de la Société avec effet au 29 novembre 2010.

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 29 novembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer. Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010159494/23.

(100184560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

International Chemical Investors II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 89.013.

Im Jahre zweitausend und zehn, am neunzehnten November.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS II S.A.“ mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 89.013, gegründet gemäß Urkunde des Notars Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Mersch, vom 4. September 2002, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1561 vom 30. Oktober 2002, letztmals abgeändert gemäß Urkunde des Notars Marthe THYES –WALCH, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, vom 18. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2235 vom 29. November 2006 zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zum Sekretär Frau Isabel DIAS, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Änderung der Statuten:

- Änderung von Artikel 9
- Verschiedenes

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Satzung in folgendem Punkt abzuändern, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben wird:

„**Art. 9.** Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut: ihre Amtszeit beträgt ein Jahr, beginnt am Tag Ihrer Wahl und endet mit der ersten darauf folgenden ordentlichen Generalversammlung. Die Wiederwahl ist zulässig.“

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, den Rücktritt vom Kommissar FIDES INTER-CONSULT S.A. mit Sitz in L1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg Nummer B.52925 von seinem Mandat mit Wirkung zum 31.Dezember 2008 anzunehmen. Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung auf den 1.Januar 2009 bis zum 31.Dezember 2010 nachfolgende Gesellschaft für einen Zeitraum von 2 Jahren zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu bestimmen:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B65477;

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (1.200.-EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51687. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010159510/63.

(100183875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 29 novembre 2010, que SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a transféré toutes les 64.915.297 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à:

- Parcom Ulysses 2 S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Parcom Ulysses 2 S.à r.l. | 165.551.597 parts sociales ordinaires |
| Ulysses Participation S.à r.l. | 625.069.003 parts sociales ordinaires |
| GSMP V Onshore US, LTd. | 15.197.828 parts sociales ordinaires |
| GSMP V Offshore US, Ltd. | 22.708.207 parts sociales ordinaires |
| GSMP V Institutional US, Ltd. | 1.473.365 parts sociales ordinaires |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

ULYSSES FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010159697/22.

(100184407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

International Chemical Investors III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.405.

—
Im Jahre zweitausend und zehn, am neunzehnten November.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS III S.A.“ mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.405, gegründet gemäß Urkunde des Notars Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, vom 11. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1494 vom 19. Juli 2007, zu einer Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zum Sekretär Frau Isabel DIAS, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Änderung der Statuten:

- Änderung von Artikel 13
- Änderung von Artikel 16, erster Abschnitt
- Verschiedenes

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Vorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Satzung in folgenden Punkten abzuändern, welche nunmehr folgenden Wortlaut haben wird:

„**Art. 13.** Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut: ihre Amtszeit beträgt ein Jahr, beginnt am Tag Ihrer Wahl und endet mit der ersten darauf folgenden ordentlichen Generalversammlung. Die Wiederwahl ist zulässig.“

„**Art. 16. Erster Abschnitt.** Der Verwaltungsrat kann eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (10%) zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.“

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, den Rücktritt vom Kommissar FIDES INTER-CONSULT S.A. mit Sitz in L1750 Luxemburg, 62, Avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxemburg Nummer B.52925 von seinem Mandat mit Wirkung zum 31. Dezember 2008 anzunehmen. Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung auf den 1. Januar 2009 bis zum 31. Dezember 2010 nachfolgende Gesellschaft für einen Zeitraum von 2 Jahren zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu bestimmen:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B65477;

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (1.200.-EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51689. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010159511/65.

(100183876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

International Chemical Investors IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxemburg B 143.814.

Im Jahre zweitausend und zehn, am neunzehnten November.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS IV S.A.“ mit Sitz in L-1750 Luxemburg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.814, gegründet gemäß Urkunde des Notars Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, vom 11. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 460 vom 3. März 2009, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 62, Avenue Victor Hugo, eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zum Sekretär Frau Isabel DIAS, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, Avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, Avenue Victor Hugo.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Änderung der Statuten:

- Änderung von Artikel 13
- Änderung von Artikel 16, erster Abschnitt
- Verschiedenes

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Satzung in folgenden Punkten abzuändern, welche nunmehr folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 13.** Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut: ihre Amtszeit beträgt ein Jahr, beginnt am Tag Ihrer Wahl und endet mit der ersten darauf folgenden ordentlichen Generalversammlung. Die Wiederwahl ist zulässig.“

„ **Art. 16. Erster Abschnitt.** Der Verwaltungsrat kann eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (10%) zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.“

Zweiter Beschluss

Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, den Rücktritt vom Kommissar FIDES INTER-CONSULT S.A. mit Sitz in L1750 Luxemburg, 62, Avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg Nummer B.52925 von seinem Mandat mit Wirkung zum 31. Dezember 2008 anzunehmen. Die Außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung auf den 1. Januar 2009 bis zum 31. Dezember 2010 nachfolgende Gesellschaft für einen Zeitraum von 2 Jahren zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer zu bestimmen:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B65477;

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausend zweihundert Euro (1.200.-EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51690. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010159512/65.

(100183877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Julius Baer Multiopportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

Im Jahre zweitausendundzehn, am sechzehnten November.

Vor Notar Henri HELLINCKX, im Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg)

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Anteilseigner des JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES, einer Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital, welche ihren Geschäftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg hat, (die «Gesellschaft»), gegründet in Luxemburg am 4. Mai 2005 durch Urkunde des Notars Jean-Paul Hencks, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») Nr. 464 vom 19. Mai 2005 veröffentlicht wurde, statt.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 107692.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre („außerordentliche Generalversammlung“) wird um 11.15 Uhr von der Vorsitzenden, Frau Melanie Ternité, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Diese ernennt zum Schriftführer Herrn Christian Konietzko, Bankangestellter, berufsansässig in Esch-sur-Alzette.

Die außerordentliche Generalversammlung ernennt Frau Petra Eßer-Dannhauer, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der außerordentlichen Generalversammlung fest, dass:

- die Namensaktionäre gemäß den gesetzlichen Vorschriften frist- und formgerecht am 27. Oktober 2010 schriftlich zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung eingeladen worden sind;

- die Einberufung der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend am 27. Oktober 2010 und 5. November 2010 im "Luxemburger Wort" sowie im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations", dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht wurde;

Die außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß einberufen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der außerordentlichen Generalversammlung darüber hinaus fest, dass:

- die anwesenden und die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären sowie dem Schriftführer, der Stimmzählerin und dem Vorsitzenden unterzeichnet und diesem Protokoll beigefügt wird;

- sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass 100% des Kapitals der Gesellschaft auf der außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten ist.

- Die außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß einberufen und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten und beschließen.

- Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Das Datum der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wird vom zweiten Dienstag des Monats Mai um 11.00 Uhr auf den 20. April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr verlegt.

2. Das Datum des Inkrafttretens der oben genannten Änderung der Satzung wird auf den 31. Dezember 2010 festgelegt.

Die Feststellungen der Vorsitzenden werden von der außerordentlichen Generalversammlung genehmigt.

Die außerordentliche Generalversammlung fasst einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, das Datum der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom zweiten Dienstag des Monats Mai um 11.00 Uhr auf den 20. April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr zu verlegen, und somit Absatz 1 des Artikels 10 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ Art. 10. (Absatz 1).

1) Die jährliche Generalversammlung der Anteilseigner wird in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung genannten Ort in Luxemburg abgehalten. Diese findet am 20. April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr statt. Falls dieser Tag kein Bankgeschäftstag in Luxemburg ist, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Bankgeschäftstag in Luxemburg abgehalten. Die Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls außergewöhnliche Umstände dies gemäß Ermessen des Verwaltungsrats erforderlich machen.“

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung setzt das Datum des Inkrafttretens der oben genannten Änderung der Satzung auf den 31. Dezember 2010 fest.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die außerordentliche Generalversammlung nach Verlesung und Genehmigung des Sitzungsprotokolls aufgehoben.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. TERNITÉ, C. KONIETZKO, P. ESSER-DANNHAUER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52569. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010159517/67.

(100184058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Sixt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.006.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters vom 12. Oktober 2010

Der Unterzeichnete: Sixt European Holding GmbH & Co KG mit Sitz in D-82049 Pullach, 1, Zugspitzstrasse, (100 Anteile).

einzigster Gesellschafter von Sixt s.à r.l. hat heute folgende Beschlüsse gefasst:

1) Herrr Cornelis Valentijn, wohnhaft in B-6760 Grandcourt (Belgien), 23, rue des Forges scheidet als technischer Geschäftsführer der Sixt s.à r.l. zum heutigen Datum aus.

2) Herr Thomas Wolters, geboren am 7. Oktober 1967 in Buettgen(jetzt Kaarst) Deutschland, wohnhaft in NL-2042XA Zandvoort, Zandvoortseleen 28 wird als technischer Geschäftsführer zum heutigen Datum für unbestimmte Zeit ernannt.

3) Die Gesellschaft wird vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von den zwei Geschäftsführern, Herrn Thomas Wolters und Herrn Ralph Beer.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010159663/19.

(100184161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Lear Luxembourg Holdings GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 156.560.

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Lear North European Operations GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B133583 (the "Sole Shareholder"),

being the sole shareholder of Lear Luxembourg Holdings GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 156560, having a share capital of USD 20,000.-, incorporated pursuant to a deed of the same notary dated 5 November 2010, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

here represented by Ms. Maÿ N'Diaye, avocate, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 19 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has requested the notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six United States Dollar (USD 6.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollar (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each up to twenty thousand and six United States Dollar (USD 20,006.-) represented by twenty thousand and six (20,006) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), through the issue of six (6) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares").

The New Shares have all been subscribed by the Sole Shareholder and have all been fully paid up by a contribution in kind consisting in the assignment to the Company of:

- one hundred fifty million three hundred forty-five thousand nine hundred sixtythree (150,345,963) shares in Lear Corporation UK Holdings Limited, corporation under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 201 Bishopgate, EC2M 3AF, London, the United Kingdom, representing 100 % of such company's share capital, which are valued in total thirty million four hundred thousand United States Dollar (USD 30,400,000);

- forty thousand (40,000) shares in Lear Corporation Sweden AB, a corporation under the laws of the Kingdom of Sweden, having its registered office at Box 942, 461 29 Trollhattan, the Kingdom of Sweden, representing 100 % of such company's share capital, which are valued in total at one million three hundred thousand United States Dollar (USD 1,300,000); and

- four million (4,000,000) shares in Lear Corporation France SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office located at 1, rue du Petit Clamart, Immeuble Emeraude, Bldg. B, 78140 Vélizy-Villacoublay, France, registered with the Trade and Companies register of Versailles under number 393110903, representing 100 % of such company's share capital, which are valued in total at sixteen million and five hundred thousand United States Dollar (USD 16,500,000).

On the date hereof, given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of the valuation report, the New Shares are estimated to have a total value amounting to forty eight million two hundred thousand United States Dollar (USD 48,200,000). The Sole Shareholder reserves the right to change at a later stage the valuation used in the present contribution in order to reflect the correct and final valuations given to the contributed shares. Any such amendment shall be approved by the shareholder in a deed passed in front of a Luxembourg notary.

The proof of the existence, of the value and of the free transferability of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of forty eight million two hundred thousand United States Dollar (USD 48,200,000) which shall be allocated as follows: six United States Dollar (USD 6.-) to the share capital of the Company and forty eight million one hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety four United States Dollar (USD 48,199,994) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at twenty thousand and six United States Dollar (USD 20,006.-) represented by twenty-thousand and six (20,006) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Lear North European Operations GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B133583 (die "Alleinige Gesellschafterin"),

alleinige Gesellschafterin der Lear Luxembourg Holdings GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 156560, mit einem Gesellschaftskapital von USD 20.000.-, gegründet am 5. November 2010 gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars, die noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist (die "Gesellschaft"),

hier vertreten durch Frau May N'Diaye, avocat, wohnhaft in Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 19. November 2010.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei in ihrer oben genannten Funktion, ersucht den Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft durch einen Betrag von sechs US Dollar (USD 6,-) von seinem gegenwärtigen Betrag von zwanzigtausend US Dollar (USD 20.000) aufgeteilt in zwanzigtausend (20.000) Anteile mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1,-) auf einen Betrag von zwanzigtausend und sechs US Dollar (USD 20.006) aufgeteilt in zwanzigtausend und sechs (20.006) Anteile mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1,-) durch die Ausgabe von sechs (sechs) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1,-) (die „Neuen Anteile“) zu erhöhen.

Alle Neuen Anteile wurden durch die alleinige Gesellschafterin gezeichnet und wurden per Sacheinlage welche in der Abtretung von Folgendem an die Gesellschaft besteht:

Einhundert fünfzig Millionen dreihundertfünfundvierzigtausend neunhundertdreiundsechzig (150.345.963) Aktien in Lear Corporation UK Holdings Limited, einer Gesellschaft englischen Rechts, mit Sitz in 201 Bishopgate, EC2M 3AF, London, United Kingdom, welche einhundert (100) % des Gesellschaftskapital solcher Gesellschaft darstellt und mit dreißig Millionen vierhunderttausend (USD 30.400.000) US Dollar bewertet wird;

Vierzigtausend (40.000) Aktien in Lear Corporation Sweden AB, einer Gesellschaft schwedischen Rechts, mit Sitz in Box 942, 461 29 Trolhattan, Kingdom of Sweden, welche einhundert (100) % des Gesellschaftskapital solcher Gesellschaft darstellt und mit einer Million dreihunderttausend US Dollar (USD 1.300.000) bewertet wird; und

Vier Millionen (4.000.000) Aktien in Lear Corporation France SAS, einer société par actions simplifiée, gegründet und bestehend nach dem Recht Frankreichs, mit Sitz in 1, rue du Petit Clamart, Immeuble Emeraude, Bldg. B, 78140 Vélizy-Villacoublay, France, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Versailles unter der Nummer 393110903, welche einhundert (100) % des Gesellschaftskapital solcher Gesellschaft darstellt und mit sechzehn Millionen fünfhunderttausend US Dollar (USD 16.500.000) bewertet wird.

Zum Datum wie eingangs erwähnt, und in Anbetracht der Marktverhältnisse und anderer Umstände, die zum Zeitpunkt des Bewertungsbericht bestehen, wird der Wert der Neuen Anteile, auf achtundvierzig Millionen zweihunderttausend US Dollar (USD 48.200.000) geschätzt. Die alleinige Gesellschafterin behält sich das Recht vor die Bewertung die der vorliegenden Sacheinlage zugrunde liegt, zu ändern, um die richtige und finale Bewertung, die den eingelegten Aktien durch einen außenstehenden Gutachter gegeben wurde widerzugeben. Jegliche Änderung muss von der Alleinigen Gesellschafterin durch notarielle Urkunde beschlossen werden.

Der Nachweis der Werthaltigkeit und der freien Übertragbarkeit der oben genannten Sacheinlagen, wurde dem Notar nachgewiesen.

Alle Neuen Anteile wurden von der alleinigen Gesellschafterin durch Zahlung eines Zeichnungspreises von achtundvierzig Millionen zweihunderttausend US Dollar (USD 48.200.000) gezeichnet, der wie folgt aufgeteilt werden soll: sechs US Dollar (USD 6,-) werden dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeführt und achtundvierzig Millionen einhundert neunundneunzigtausend neunhundertvierundneunzig US Dollar (USD 48,199,994) werden der Kapitalreserve der Gesellschaft zugeführt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses beschließt die alleinige Gesellschafterin, den ersten Paragraphen des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung mit folgendem Wortlaut zu ändern:

„Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend und sechs US Dollar (USD 20.006) und ist in zwanzigtausend und sechs (20.006) Anteile zu je einem US Dollar (USD 1,-) aufgeteilt.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sieben tausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Partei in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat diese Person mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. N'DIAYE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 novembre 2010. Relation LAC/2010/52985. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 02 décembre 2010.

Référence de publication: 2010159524/142.

(100184451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 7. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.645.

—
Auszug

aus dem Protokoll

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Joachim Gross, wird Entlastung erteilt.

2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.

3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter Peter Hufnagel über.

4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter Peter Hufnagel, Gerberweg 12, D - 57368 Lennestadt, verwahrt.

5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Gross wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 23. November 2010.

Joachim Gross

Liquidator

Référence de publication: 2010159835/20.

(100183537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Napa Buildings, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

R.C.S. Luxembourg E 2.500.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 24 Novembre 2010

1^{ère} résolution:

La société est dissoute avec effet aujourd'hui.

2^{ème} résolution:

Les associés constatent que les éléments de l'Actif et du Passif de la Société ont fait l'objet d'un partage antérieur au présent de sorte que la Société se trouve entièrement liquidée au droit des parties.

3^{ème} résolution:

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au 3 Clees Wee L-8464 Eischen. L'Orde du jour étant épuisé la séance est levée.

Paul Naa / Eliane PAX-NAA.

Référence de publication: 2010159587/18.

(100184339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Lucky Duck International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.375.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 12 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159542/16.

(100184452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

TEMTEX S.A. & Cie. P. Hufnagel 8. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 146.644.

Auszug

aus dem Protokoll

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Joachim Gross, wird Entlastung erteilt.

2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.

3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter Peter Hufnagel über.

4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter Peter Hufnagel, Gerberweg 12, D-57368 Lennestadt, verwahrt.

5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Gross wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 23. November 2010.

Joachim Gross

Liquidator

Référence de publication: 2010159836/20.

(100183531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 153.177.

In the year two thousand ten, on the twenty third day of November.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Apollo Resolution Servicing, L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with its address at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America and registered with the Secretary's Office of the State of Delaware under number 4813736.

here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Lapithus Servicing S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.177, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Jean-Joseph Wagner, dated

17 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 July 2010. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend and restate Section III of the articles of association of the Company so that Section III reads as follows:

"III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers and Chairman.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. The Board may appoint a chairman among its members. The chairman (if any is appointed) must be a Luxembourg resident.

8.3. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (including at least one (1) Class A Manager). Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented (including at least the favorable vote of one (1) Class A Manager). The chairman (if any is appointed) will have a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of one (1) Class A Manager or by the joint signature of two (2) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law."

Second resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following managers of the Company with immediate effect:

- Mrs Wendy Friedman Dulman, as Class A Manager;
- Mr Joseph Glatt, as Class A Manager;
- Mr Alexis Kamarowsky, as Class B Manager; and

- Mrs Hinnerk Koch, as Class B Manager.

Full discharge is granted to the resigned managers. Such discharge shall be confirmed during the next shareholders' meeting of the Company having to approve the annual accounts.

Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect the following persons for an undetermined period:

As Class A Managers of the Company:

- Mr. Patrick Mabry, lawyer, born on December 20, 1974 in Austin, USA, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Ms. Virginia Darrow, head of servicing, born in Syracuse, New York, USA on April 10, 1961 and having her professional address at 25 St. George Street, London, W1S 1FS, UK; and

- Mr. William Lyle Schulze, chief financial officer, born on July 16, 1959 in Wisconsin (USA), residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

As Class B Managers of the Company:

- Mr. Eugene E. Donnelly, Chief Financial Officer, born on February 5, 1958 at Brooklyn, New York, residing at 9 West 57th Street, New York, New York, 10019.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr. Patrick Mabry, as Class A Manager;
- Ms. Virginia Darrow, as Class A Manager;
- Mr. William Lyle Schulze, as Class A Manager;
- Mr. Stefan Wagner, as Class B Manager; and
- Mr. Eugene E. Donnelly, as Class B Manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Apollo Resolution Servicing, L.P., un limited partnership existant selon les lois de l'état de Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, avec adresse à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, les Etats-Unis d'Amérique, immatriculé au Secretary's Office of the State of Delaware sous le numéro 4813736,

ici représenté par Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Lapithus Servicing S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.177, constituée selon un acte notarié du notaire Me Jean-Joseph Wagner en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juillet 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la Section III des statuts de la Société afin que cette Section III soit rédigée comme il suit:

"III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président en son sein. Le président (s'il y a en un de nommé) doit être résident luxembourgeois.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (comprenant au moins un (1) Gérant de Classe A). Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (comprenant le vote favorable d'au moins un (1) Gérant de Classe A). La voix du président (s'il y en a un de nommé) est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un (1) Gérant de Classe A ou la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi."

Seconde résolution

L'associé unique décide de prendre note de la démission avec effet immédiat des gérants suivants de la Société:

- Mrs Wendy Friedman Dulman, as Class A Manager;
- Mr Joseph Glatt, as Class A Manager;
- Mr Alexis Kamarowsky, as Class B Manager; and

- Mrs Hinnerk Koch, as Class B Manager.

Décharge est accordée au gérants démissionnaires. Cette décharge sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale de la Société délibérant sur les comptes annuels.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes pour une période indéterminée:

En qualité de Gérant de Classe A:

- Patrick Mabry, avocat, né le 20 décembre 1974 à Austin, USA, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Virginia Darrow, chef de service, née à Syracuse, New York, USA le 10 avril 1961 demeurant professionnellement au 25 St. George Street, London, W1S 1FS, Royaume-Uni; et

- William Lyle Schulze, chief financial officer, né le 16 juillet 1959 au Wisconsin (USA), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg.

En qualité de Gérant de Classe B:

- Eugene E. Donnelly, chief financial officer, né le 5 février 1958 à Brooklyn, New York, demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York, New York, 10019.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Patrick Mabry, Gérant de Classe A;
- Virginia Darrow, Gérant de Classe A;
- William Lyle Schulze, Gérant de Classe A;
- Stefan Wagner, Gérant de Classe B; et
- Eugene E. Donnelly, Gérant de Classe B.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2010. Relation LAC/2010/52236. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 02 décembre 2010.

Référence de publication: 2010159522/218.

(100184066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

D.B. International Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique.

En date du 26 novembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., et RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. en tant que administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes avec effet immédiat:

Monsieur Richard Brekelmans, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Monsieur Joost Tulkens, directeur commercial, né le 26 avril, 1973 à Someren, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Monsieur Abdelhakim Chagaar, comptable, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Richard Brekelmans
- Monsieur Joost Tulkens
- Monsieur Abdelhakim Chagaar

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010159905/28.

(100184393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Lux Capital Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 152.698.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Lux Capital Fund Management S. à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes, incorporated by deed of the undersigned notary on 3 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 997 of May 12, 2010.

The meeting was presided by Mrs Mrs. Maelle Lenaers, employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary and scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list, as well as the proxy, will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all FOUR HUNDRED (400) shares representing the entire share capital are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiving of any legal notice requirement.

2. Transfer of the registered office of the Company from 14B rue des Violettes L-8023 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to waive the convening notices to the Meeting, considering themselves as duly convened and declaring to perfectly know the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 14B rue des Violettes L-8023 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and to amend the first paragraph article 4 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a

decision of the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers.“

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de Lux Capital Fund Management S. à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 997 du 12 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Maelle Lenaers, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

1 Que l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les QUATRE CENTS (400) parts sociales représentant l'entièreté du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2 Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Transfert du siège social de la Société de 14B rue des Violettes L8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 14B rue des Violettes L-8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est sis à Mamer, Grand-Duché du Luxembourg. Le conseil de gérance, peut décider la constitution de succursales, de filiales et d'autres bureaux situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du conseil de gérance.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LENAERS, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52268. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010159529/93.

(100183814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 12 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159593/16.

(100184374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 2010é les décisions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat la société IAS Consulting Limited de son mandat de commissaire aux comptes.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer la société anonyme de droit luxembourgeois, NOETRIB ADMINISTRATION S.A., établie et ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B74.517, au poste de commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions des administrateurs Christophe BARBIER et Riaz HUSAIN avec effet rétroactif au 18 août 2009.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes aux mandats d'administrateurs avec effet rétroactif au 18 août 2009:

- Monsieur Jérôme BACH, né le 23 juin 1976 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a Boulevard Joseph II,

- Monsieur Pascal ROBINET né le 21 mai 1950 à Charleville (France), demeurant à 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour,

- Mademoiselle Gabrielle ROBINET, née le 29 novembre 1989 à Paris (France), demeurant à 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour.

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010159618/37.

(100184285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pelham EFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.964.

In the year two thousand ten, on the seventeenth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Partners of "Pelham EFS S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.964), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, incorporated by a notarial deed on April 25, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1363 of July 5, 2007.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the partners, the proxies of the represented partners and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented partners after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

3.- Distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the partners.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

E/SHELTER L.P. with registered office at c/o Corporation Service Company, 10 13 Centre Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805, USA.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The general meeting decides to approve the distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the partners.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pelham EFS S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg numéro B 127964), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 25 avril, 2007 publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1363 du 5 juillet 2007.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Délibération sur la dissolution de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.
- 3.- Distribution d'éventuels montants de liquidation aux actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

E/SHELTER L.P. ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 10 13 Centre Road, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805, USA.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la distribution d'éventuelles avances sur bonus de liquidation aux associés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52575. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010159597/113.

(100184125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Poland Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.914.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 novembre 2010

L'Associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en tant que gérants de la Société avec effet au 29 novembre 2010.

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 29 novembre 2010 et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010159599/23.

(100184561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Ni Vu Ni Connu Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz.

R.C.S. Luxembourg B 157.037.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antoine PRUM, auteur-réalisateur, né à Luxembourg, le 7 août 1963, demeurant à L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz,

2.- Monsieur Paul THILTGES, producteur, né à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1955, demeurant à L-8384 Koerich, 31a, rue de Windhof,

3. Madame Georgette SCHOSSELER, sans état particulier, née à Dudelange, le 30 novembre 1955, demeurant à L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz,

4. Madame Elisabeth PRUM, sans état particulier, née à Luxembourg, le 17 mai 1966, demeurant à L-8140 Bridel, Roudenhaeff,

5. Monsieur Michel DIMMER, graphiste, né à Luxembourg, le 19 avril 1966, demeurant à L-3250 Bettembourg, 50, rue Klensch,

6. Monsieur Carlo GRÜN, employé privé, né à Luxembourg, le 30 décembre 1958, demeurant à L-5813 Fentange, 20, rue Pierre Anen,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la production audiovisuelle, cinématographique et vidéographique, la production de supports vidéo et audio, la vente et la location de ces articles ainsi que des matériels nécessaires à leur vision et écoute, reproduction, projection ou exploitation généralement quelconque, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "NI VU NI CONNU PRODUCTIONS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune. Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Antoine PRUM, prénommé, vingt parts sociales | 20 |
| 2.- Monsieur Paul THILTGES, prénommé, vingt parts sociales | 20 |
| 3.- Madame Georgette SCHOSSELER, prénommée, vingt parts sociales | 20 |
| 4.- Madame Elisabeth PRUM, prénommée, vingt parts sociales | 20 |
| 5.- Monsieur Michel DIMMER, prénommé, dix parts sociales | 10 |
| 6.- Monsieur Carlo GRÜN, prénommé, dix parts sociales | 10 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- La société sera engagée par la signature collective des deux gérants.
- 3.- Les personnes suivantes ont été nommées gérants:
 - a) Monsieur Antoine PRUM, prénommé, gérant technique,
 - b) Monsieur Paul THILTGES, prénommé, gérant administratif.
- 4.- Les mandats des gérants prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2011.
- 5.- L'adresse de la société est fixée à L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Prum, P. Thiltges, G. Schosseler, E. Prum, M. Dimmer, C. Grün, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2010. Relation: LAC/2010/53037. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010159588/111.

(100184500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pinker Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.324.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 12 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159611/16.

(100184291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Balin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010159757/12.

(100183563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Pinxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.270.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 12 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159612/16.

(100184365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Progress Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.714.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 12 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159617/16.

(100184356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Venusia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 78.073.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 novembre 2010 que:

1. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de M. Julia Church, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.
2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de M. Richard William Green, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.
3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat M. Christopher Paul Mountford en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.
4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de M. Henri Vanherberghen en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour Hoogewerf & Cie

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010160103/22.

(100184234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Quacis, Cap. Inv. Gesto., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 94.259.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 novembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 novembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour QUACIS, CAP. INV. GESTO

Société anonyme

Référence de publication: 2010159621/21.

(100184384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 112.726.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2010

1. L'assemblée accepte la démission de la société REVISORA S.A., en tant que commissaire aux comptes.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes sortant en appelant la société Fiducia General Services Expert Comptable Sàrl (en abrégé: FGS Expert Comptable Sàrl) ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
3. Le siège social est transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010159748/18.

(100183469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.344.880,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2010

1. L'associé unique prend acte des démissions de:

- Monsieur Grant Edwin FITZ, demeurant au 3380 Primrose Lane USA - 48197 Pittsfield Township, Michigan de ses fonctions de gérant avec pouvoir de signature B, avec effet au 1^{er} décembre 2010.

- Monsieur Thomas Andrew CROSKEY, demeurant au 1174, Autumnview Dr. Rochester, USA- 48307 Rochester, Michigan des ses fonctions de gérant B, avec effet au 1^{er} décembre 2010.

2. L'associé unique décide que Monsieur Pierre METZLER, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg sera le seul gérant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010159629/17.

(100184564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «POWER TRANSMISSION FINANCE S.A.» (la «Société»), une société anonyme soumise actuellement sous le régime de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, établie et ayant son siège social actuel au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 26 septembre 1996, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 650 du 14 décembre 1996.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 20 octobre 2009, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial le 04 décembre 2009, sous le numéro 2374.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56 517.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Décision de modifier les statuts de la Société, de sorte qu'à l'avenir la Société ne prenne plus la forme d'une société de titrisation comme définie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, mais la forme d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI), régie par la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915.

2.- Décision de modifier à cet effet l'objet social de la Société afin de lui fournir à l'avenir le nouveau libellé suivant:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

3.- Décision de procéder à une augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de CENT DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (102'383.- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'UN MILLION SIX CENT QUATRE MILLE EUROS (1'604'000.- EUR) divisé en soixante-quatre mille six cent quatre-vingts (64'680) actions sans désignation de valeur nominale à un montant d'UN MILLION SEPT CENT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (1'706'383.- EUR) qui sera, après la réalisation de l'augmentation de capital, représenté par soixante-huit mille huit cent huit (68'808) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

4.- Décision de créer et d'émettre quatre mille cent vingt-huit (4'128) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

5.- Décision d'accepter à la souscription de toutes les quatre mille cent vingt-huit (4'128) actions nouvellement émises par la Société, le nouvel actionnaire, la société «CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL», en abrégé: «CAL CONSEIL» une société anonyme avec siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 81.933), les actionnaires existants ont, dont la mesure nécessaire, renoncer à leur droit préférentiel de souscription et libération en numéraire par le susdit seul souscripteur de ces nouvelles actions assorties d'une prime d'émission totale d'un montant d'UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT DIX-SEPT EUROS (1'397'617.- EUR), soit un apport en cash à la Société d'un montant total d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR).

6.- Décision que la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société est fixée au premier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

7.- Refonte complète des statuts de la Société, afin de tenir compte de toutes les décisions à prendre ci-avant et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique qui continuera à revêtir la forme juridique d'une société anonyme.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les soixante-quatre mille six cent quatre-vingts (64'680) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à UN MILLION SIX CENT QUATRE MILLE EUROS (1'604'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société, de sorte qu'à l'avenir la Société ne prenne plus la forme d'une société de titrisation comme définie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, mais la forme d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI), régie par la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier à cet effet l'objet social de la Société afin de lui fournir à l'avenir le nouveau libellé suivant:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CENT DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (102'383.- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'UN MILLION SIX CENT QUATRE MILLE EUROS (1'604'000.- EUR) divisé en soixante-quatre mille six cent quatre-vingts (64'680) actions sans désignation de valeur nominale à un montant d'UN MILLION SEPT CENT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (1'706'383.- EUR) qui sera, après la réalisation de l'augmentation de capital, représenté par soixante-huit mille huit cent huit (68'808) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Quatrième résolution

En conséquence directe de cette augmentation de capital, l'Assemblée décide de créer et d'émettre quatre mille cent vingt-huit (4'128) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel lors de la souscription des actions nouvelles et décide d'admettre à la souscription de la totalité des quatre mille cent vingt-huit (4'128) actions nouvelles, par le nouvel actionnaire la société:

la société «CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL», en abrégé: «CAL CONSEIL» une société anonyme avec siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 81.933).

Souscription - Libération

Souscription

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du seul souscripteur, la société «CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL», en abrégé: «CAL CONSEIL» prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 15 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du souscripteur, les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle intervenante, agissant ès-dites qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée «POWER TRANSMISSION FINANCE S.A.», et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de la société «CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL», en abrégé: «CAL CONSEIL», prédésignée, les quatre mille cent vingt-huit (4'128) actions nouvellement émises, sans mention de valeur nominale.

Libération

L'intervenante préqualifiée, agissant encore pour le compte du susdit souscripteur, a ensuite libéré intégralement en numéraire les quatre mille cent vingt-huit (4'128) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, toutes assorties d'une prime d'émission totale d'un montant d'UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT DIX-SEPT EUROS (1'397'617.- EUR), soit un apport en cash à la Société d'un montant total d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1'500'000.- EUR).

La preuve de cette libération en cash a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

A la suite de quoi, l'Assemblée a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération par le Souscripteur et d'allouer les (i) les quatre mille cent vingt-huit (4'128) actions ordinaire au Souscripteur, (ii) la somme de CENT DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (102'383.- EUR) au capital social souscrit de la Société et (iii) le montant d'UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT DIX-SEPT EUROS (1'397'617.- EUR) au compte «prime d'émission» de la même Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société est fixée désormais au premier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Septième résolution

L'Assemblée décide de procéder une refonte complète des statuts de la Société, afin de tenir compte de toutes les décisions à prendre ci-avant et afin d'adapter ces statuts à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sans néanmoins toucher à la forme juridique qui continuera à revêtir la forme juridique d'une société anonyme.

Les nouveaux statuts de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

STATUTS

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «POWER TRANSMISSION FINANCE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION SEPT CENT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (1'706'383.EUR) représenté par soixante-huit mille huit cent huit (68'808) actions ordinaire sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, B.D. KLAPP, V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14144. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010159615/264.

(100184492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

— EXTRAIT

Par voie de Résolution Circulaire datée du 3 septembre 2010, le Conseil d'Administration a pris acte de la
- Démission de Monsieur Alfredo SERICA, Administrateur avec adresse professionnelle, Via Nassa, 5, CH-6900 Lugano, Suisse;

à effet du 3 septembre 2010.

Pour Quant Solutions SICAV

Référence de publication: 2010159623/13.

(100184370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Ravelin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.838.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 12 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159632/16.

(100184335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

RPM Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.355.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 octobre 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie A démissionnaire en date de ce jour.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010159644/14.

(100184078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.109.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 1^{er} décembre 2010

M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mme Audrey THONUS, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010159675/17.

(100184386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Samir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.890.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 10 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159655/16.

(100184316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Sonna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.575.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 10 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159668/16.

(100184305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

CEODEUX LPG Valves Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.594.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23.07.2010, le mandat d'Administrateur de Mr. Jean-Claude Schmitz, Mr. Marc Schaus et Mr. Philippe Schmitz ont été reconduits pour une durée de 1 an. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2010.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude SCHMITZ, Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf.
- M. Marc SCHAUS, Directeur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange
- M. Philippe SCHMITZ, Directeur, avec domicile au 24, route de Diekirch, L-7440 Lintgen

Lors de cette même Assemblée le mandat de CLERC S.A. 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange a été renouvelé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.07.2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010161035/22.

(100184337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Fidalux Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 87.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010159773/10.

(100183569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

T.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 124.064.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 novembre 2010 que l'assemblée des actionnaires décide de nommer deux nouveaux administrateurs avec effet au 29 novembre 2010:

- Monsieur René FRANCESCHETTI, dirigeant de sociétés, né le 15 juillet 1947 à Algrange (France), demeurant à F-57440 Algrange, 152, Chemin Départemental,

et

- Monsieur Jeannot FLICK, dirigeant de sociétés, né le 4 mars 1947 à Metz (France), demeurant à F-67000 Strasbourg, 14, Quai Kléber.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010159677/17.

(100184409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Telematica Bedrijven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.724.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 10 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159689/16.

(100184296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.187.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1^{er} octobre 2010

En date du 1^{er} octobre 2010, l'Associé Unique de Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Fabrice Geimer en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe;
- De révoquer Monsieur Doeke van der Molen en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010160000/21.

(100184224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

VHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.182.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 10 novembre 2010, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 28, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg au 25B Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010159703/15.

(100184466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.
